

**ALLOCATION POUR LE PRIX ADFAC**  
**POUR L'INNOVATION DE LA RECHERCHE DE**  
**L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE**  
**JEUDI 13 DECEMBRE 2001**

Avant de vous présenter le lauréat du **Prix pour l'Innovation de la Recherche de notre Université de l'année 2001**, permettez-moi de vous dire quelques mots sur **l'Association** que j'ai l'honneur, actuellement, de présider.

**L'ADFAC ou Association pour le Développement des Facultés des Sciences de l'Université de Paris**, a été créée il y a près de quarante ans, en 1962, par le **Doyen Marc ZAMANSKI** et le **Professeur Yves ROCARD** ; son intitulé relève de cette époque (il s'agissait des Facultés des Sciences de Paris et d'Orsay) et concerne désormais **l'Université Pierre et Marie Curie**.

Son objet social est de « **favoriser le rayonnement de l'Université et le développement d'activités scientifiques et sociales dans l'intérêt de l'Université et de son personnel** ».

L'activité essentielle de l'ADFAC consiste à assurer **la gestion administrative et comptable de certains des contrats de recherche** qui appartiennent à l'Université et que cette dernière veut bien lui confier, sur la base d'une **Convention Générale de Coopération**.

**Cette gestion**, strictement réglementée et soumise au contrôle de la Cour des Comptes, **porte**, dans sa grande majorité, **sur des contrats prévoyant la rémunération de chercheurs temporaires** : doctorants, chercheurs post-doctoraux ou divers stagiaires.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2000, l'ADFAC a géré **174 contrats de recherche** d'un montant global de **42 Millions de francs**, à partir desquels ont été réglés, **sur ordre des responsables scientifiques des contrats de recherche**, des dépenses de fonctionnement, d'équipement, de missions, mais **surtout le paiement des salaires des chercheurs temporaires**. A cet égard, **408 personnes** ont été rémunérées en 2000 ; la masse salariale correspondante, charges comprises, représentant **80 % du montant global**.

Indépendamment de ces services appréciables rendus à l'Université Pierre et Marie Curie et, dans une moindre mesure, à d'autres Etablissements d'Enseignement Supérieur comme, par exemple, **l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris** et **l'Université de Paris 13**, **l'ADFAC**, grâce à la disponibilité d'une certaine trésorerie, **avance sans intérêt des fonds** :

- soit aux responsables scientifiques des contrats de recherche signés, pour faciliter le démarrage des travaux ;
- soit aux Professeurs Associés Etrangers qui viennent, chaque année, en grand nombre dans les laboratoires de l'Université ;
- soit au personnel de l'Université, dès leur embauche : enseignants, techniciens et administratifs, avant le règlement de leur première paie.

Vous savez certainement qu'une **Loi sur « l'Innovation et la Recherche »**, promulguée en juillet 1999, **doit permettre à l'Université** (bien que tous les décrets d'application n'aient pas été publiés) **de se doter**, au niveau de la valorisation de ses recherches ; **soit d'un S.A.I.C. : Service d'Activités Industrielles et Commerciales** (dépendant de l'Université mais ayant une autonomie financière) ; **soit d'une Filiale, sous la forme d'une Société Anonyme**. L'Université est désireuse de mettre en place, à brève échéance, l'une de ces 2 structures et nous sommes **ensemble** convaincus que l'ADFAC, **particulièrement son personnel et sa compétence**, devrait participer activement à cette création.



**Le Prix pour l'Innovation de la Recherche**, qui est décerné pour la troisième fois aujourd'hui, a été créé, en 1999, à mon initiative, par l'Assemblée Générale de l'ADFAC, pour contribuer au rayonnement de la recherche des Laboratoires de cette Université.

Je rappellerai que ce Prix, **d'un montant de 100 000 F**, est destiné à récompenser chaque année, « **une Equipe ou un Laboratoire de recherche** (Sciences ou Médecine) **de l'Université Pierre et Marie Curie ou de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris** (Etablissement organiquement rattaché à l'Université), **qui s'est particulièrement illustré dans l'Innovation de ses travaux : dépôt de brevets, exploitation de licences, création d'entreprises ou transfert de technologie au bénéfice des PME/PMI** ».

Comme lors des années précédentes, un appel à candidatures a été adressé à l'ensemble des Laboratoires de Sciences et de Médecine et a figuré, cette année, sur le site Internet de l'Université. Le Jury du Prix comprenait : le Président et les Vice-Présidents de l'Université, le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris, des membres du Directoire de la Recherche et le Directeur des Relations Industrielles et du Transfert Technologique de l'Université, **mais également 4 personnalités extérieures du monde économique.**

A cet égard, le Président Gilbert BEREZIAT se joint à moi pour remercier chaleureusement pour leur participation active à ce Jury :

- **M. François BOUVIER**, Conseiller auprès du Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale ;
- **M. Bernard ETLICHER**, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie d'Ile-de-France ;
- **M. Dominique JEROME**, Chargé de Mission « Recherche » à la Direction du Développement Economique et de la Formation Professionnelle, au Conseil Régional d'Ile-de-France et
- **M. Jean-Claude LEHMANN**, Directeur des Recherches de la Société SAINT-GOBAIN.

A l'issue de ses délibérations, le Jury a unanimement décerné **le Prix 2001 pour l'Innovation de la Recherche, au Département ASIM : « Architecture des Systèmes Intégrés et Micro-Electronique »**, appartenant au LIP6 (Laboratoire d'Informatique de l'Université) ; **Département dirigé par le Professeur Alain GREINER.**

**Ce Département** regroupe une cinquantaine de chercheurs, dont 20 permanents et **son domaine de recherches porte sur les outils et les méthodes de conception des circuits et systèmes intégrés, ainsi que sur l'architecture matérielle des systèmes d'information.** A cet égard, ce Département se situe à l'articulation de la Micro-Electronique et de l'Informatique.

Combien même serai-je un spécialiste de ce domaine, il me serait difficile de résumer ici le foisonnement des travaux fondamentaux, valorisés par le Département dirigé par Alain GREINER.

Citons, par exemple, que le Département diffuse, depuis 5 ans par Internet, **un gros logiciel de CAO pour circuits intégrés**, installé et utilisé par plus de 200 Universités dans le Monde. Cette réalisation leur a valu **le Prix Seymour Cray en 1994.**

**Les Recherches en partenariat avec des Sociétés Industrielles sont en très grand nombre** (contrats nationaux et européens) avec : Bull, Philips, ST-MicroElectronics, Thomson, Alcatel, CNET, CEA, pour ne citer que les plus importantes.

**Mais, ce qui a, le plus, retenu l'attention des membres du Jury du Prix, c'est incontestablement la création, dans le domaine de la Micro-Electronique, de 3 Entreprises par des anciens chercheurs du Département :**

- **La Société « Tachys Technologies »,** créée en 1996, pour commercialiser une technologie d'interconnexion à haut débit et employant actuellement 18 personnes ;
- **La Société AED : « Advanced Electronic Design »,** initiée en 1997, pour la commercialisation des opérateurs spécialisés, utilisés dans les circuits intégrés de traitement de signal et d'image et de
- **La Société « Avertec »,** créée en 1998 et employant actuellement 6 ingénieurs, dans le but de commercialiser 2 outils de CAO/VLSI, avec en « prime » le Prix Seymour Cray 1999 !

Plus récemment, le **Département dirigé par Alain GREINER, a créé, en janvier 2000, un Laboratoire Commun entre l'Université, le CNRS et la Société ST-MicroElectronics** ; première Entreprise Européenne dans la fabrication des circuits intégrés. Le succès de ce laboratoire commun et l'adhésion d'autres Sociétés Industrielles, permettent la mise en place, en janvier prochain, **du Centre Européen de Recherches en Micro-Electronique (le CERME),** qui sera localisé à l'Université.

\*

\* \*

Mon Cher Collègue, **que d'Activités fondamentales et industrielles ! Que d'Innovations !** J'aurai dû visiter votre Département avant de définir les objets du Prix de l'Innovation !

Vos travaux répondent tant à l'esprit de ce Prix ! **Aussi, en vous félicitant chaleureusement,** ainsi que tous les membres de votre Département et ceux des 3 Sociétés ici présents, **j'ai le grand plaisir, au nom de l'ADFAC et des membres du Jury, de vous remettre ce Prix de 100 000 F, mérité à plus d'un titre.**

**C. QUIVORON**  
(décembre 2001).

\*\*\*\*\*